



Le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao



ATELIER SUR LES SOLUTIONS DE FINANCEMENT POUR LA PRODUCTION DURABLE DE CACAO

Compte-rendu

18-19 octobre 2018 – Abidjan, Côte d'Ivoire

1. CONTEXTE.....	2
2. OBJECTIFS DE L'ATELIER	3
3. RESTITUTION DES DISCUSSIONS.....	3
Jeudi 18 octobre	3
Allocutions officielles et présentations d'introduction.....	3
Session 1 : Vers des modèles de production durables, innovants et diversifiés pour la filière cacao	3
Session 2 : Opportunités et défis du financement de la cacaoculture durable.....	6
Vendredi 19 octobre	9
Modèle 1 : Contrat d'achat à long terme	10
Modèle 2 : Prêt à court terme financé par l'agroforesterie.....	12

Modèle 3 : Titrisation des prêts aux planteurs et financement par les marchés de capitaux	14
Modèle 4 : Modèle de partage des risques	15
Consolidation des idées et recommandations	17
4. PROCHAINES ETAPES	17
5. AGENDA.....	18
6. LISTE DES PARTICIPANTS.....	20

1. CONTEXTE

La Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial de cacao. Ces dernières décennies, le cacao ivoirien a connu une progression de sa production toutefois cette dernière est le résultat d'une extension des surfaces cultivées pour compenser une fertilité décroissante des sols. Comme cela s'est fait aux dépens de la forêt, la culture du cacao est devenue le principal facteur direct de la déforestation. Le taux de déforestation ivoirien est d'ailleurs l'un des plus importants au monde et le premier d'Afrique. Le couvert forestier ivoirien est passé de 16 millions d'hectares en 1960 à 3,4 millions d'hectares en 2015. La situation est critique, car la disparition totale des forêts du pays (catastrophe écologique) projetée pour 2034 pourrait annoncer une transformation irréversible du climat propice à la cacaoculture (catastrophe économique).

En 2016, une étude de cadrage sur les opportunités d'investissements privés pour réduire la déforestation en Côte d'Ivoire menée par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP) a montré que l'intensification agricole et la promotion de l'agroforesterie dans le secteur cacao présentaient le potentiel le plus élevé d'engagement du secteur privé dans le financement des objectifs de lutte contre la déforestation. L'analyse a également soulevé le faible niveau de l'accès au financement privé pour la plupart des opportunités identifiées. Ceci est le résultat combiné du faible développement de la microfinance et du crédit aux PME, d'un manque d'appétit des banques pour les projets agricoles et forestiers jugés trop risqués, et du caractère innovant (et donc sans historique) de certaines activités.

Dans ce contexte, depuis 2017, sous coordination du SEP-REDD, l'UNEP et l'Institut Européen de la Forêt (EFI) se sont engagés à identifier les modèles et structures financières qui permettraient aux activités d'intensification agricole et promotion de l'agroforesterie dans le secteur cacao d'être financées pour tout ou partie par : (i) le secteur financier privé au sens large (banques, fonds d'investissements, fonds spécialisés et de capital-risque, meso et microfinances), (ii) à grande échelle et de façon pérenne, avec (iii) une priorité accordée aux financements des petits producteurs et à leur bancarisation. L'analyse de différents pilotes de production durable de cacao initiés par divers agroindustriels montre que l'agroforesterie est viable économiquement sur la durée.

C'est dans ce contexte que le **cadre de dialogue sur les solutions de financement pour un cacao durable** a été organisé les 18 et 19 octobre 2019 à Abidjan par l'UNEP et l'EFI en partenariat avec le SEP-REDD, le Conseil du Café-Cacao, le Ministère de l'Économie et des Finances, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), le Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) à travers l'Initiative Cacao et Forêts, le Ministère de l'Économie et des Finances, l'Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers de Côte d'Ivoire (APBEFCI), et le Centre mondial d'agroforesterie (ICRAF).

2. OBJECTIFS DE L'ATELIER

Cet événement visait à promouvoir l'émergence de propositions de mécanismes financiers viables pour le développement de la production d'un cacao zéro-déforestation en Côte d'Ivoire. Il a eu pour objectifs d'introduire les enjeux liés au financement de l'agroforesterie et d'échanger sur les approches développées aux niveaux national et international ainsi que sur les perspectives de montage de solutions financières viables à l'échelle.

3. RESTITUTION DES DISCUSSIONS

Jeudi 18 octobre

Allocutions officielles et présentations d'introduction

M. Jonathan GHEYSENS, de l'Initiative Financière de l'UNEP, a ouvert la session en rappelant les enjeux de la production durable de cacao en Côte d'Ivoire et du rôle de l'agroforesterie comme solution prometteuse pour atteindre les objectifs de reforestation du pays. Toutefois, la transformation de la cacaoculture ivoirienne nécessite des financements qui échappent jusqu'à présent aux petits planteurs. Il a exposé l'objectif du cadre de dialogue, qui est de provoquer la rencontre du secteur du cacao et du secteur financier, qui ont peu l'occasion de discuter, pour trouver des solutions à la mise à l'échelle des pilotes de production durable.

L'Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers de Côte d'Ivoire (APBEFCI), représentée par son vice-Président, **M. Daouda COULIBALY**, est totalement en phase avec la vision du gouvernement pour la préservation et réhabilitation des forêts. Elle considère que la question du financement de la transition vers une production cacaoyère plus durable est un enjeu vital pour le pays. C'est pour cette raison que les professionnels de la finance membres de cette association entendent prendre toute leur part pour aider à concilier production cacaoyère et préservation de l'environnement. Les conclusions de ce cadre de dialogue sont donc très attendues pour leur servir de guide à la mise à l'échelle des pilotes production de cacao durable grâce à l'agroforesterie.

M. Joseph SEKA, Ministre de l'Environnement et du Développement durable, a conclu l'ouverture de la séance en rappelant l'engagement de la Côte d'Ivoire dans le processus REDD+. Le Ministre a pris acte de l'engagement de l'APBEFCI pour s'impliquer dans ce processus. Pour le ministre, une synergie de tous les acteurs est indispensable à l'atteinte des objectifs fixés. Il a donc encouragé le Conseil du Café-Cacao à poursuivre ses efforts de transformation de la filière car la disparition des forêts compromet à terme les objectifs de développement du pays.

A la suite de l'allocution du ministre, **M. Zana OUATTARA**, expert au Secrétariat Exécutif Permanent pour la REDD+, a présenté à l'audience la Stratégie Nationale REDD+, en particulier la politique agricole zéro-déforestation. Cette présentation a été suivie par un rappel des enjeux économiques et financiers de la production de cacao durable, tels qu'analysés dans l'étude élaborée par l'UNEP et l'EFI, dont les résultats sont consultables au lien [suivant](#).

Session 1 : Vers des modèles de production durables, innovants et diversifiés pour la filière cacao

La première session de la journée du jeudi 18 octobre a porté sur la viabilité économique des modèles de production durable de cacao en association avec d'autres cultures. La session a été introduite par

deux présentations d'opérateurs techniques qui appuient l'expérimentation de l'agroforesterie sur le terrain.

M. Michiel HENDRIKSZ, Directeur de FarmStrong, a exposé l'approche d'appui de son organisation vis-à-vis des petits producteurs dans la zone de Soubré. Les interventions de la fondation FarmStrong se concentrent sur les producteurs qui ne sont pas encore organisés, et utilisent la technologie pour améliorer la qualité de l'information disponible (données de production, géolocalisation, demande pour le bois, valorisation des déchets, ...).

Les actions de FarmStrong sont caractérisées par :

- Une approche focalisée sur les petits producteurs qui sont la pierre angulaire d'une agriculture durable et de l'économie dans les campagnes.
- L'analyse de la situation en profondeur avant de commencer toute action.
- L'amélioration des conditions de vie des communautés requiert plus qu'une approche visant à augmenter les rendements.
- Une agriculture plus durable grâce à la formation pour que les producteurs augmentent les rendements en préservant leur environnement. Les bonnes pratiques sont appliquées pour la réhabilitation des parcelles et la conservation des sols.

M. Jean-Michel BROU, Directeur de l'ONG Impactum, a poursuivi en présentant les activités de son organisation, en particulier dans le cadre du projet pilote de durabilité de la Nawa mené par l'industriel Mondelèz. **M. BROU** a rappelé les avantages de l'agroforesterie pour les petits producteurs, sur les plans agricole, socio-économique et environnemental. Il a ensuite décrit les différents systèmes agroforestiers testés dans le cadre de leurs activités, notamment :

- Modèle de haie vive car les planteurs ne veulent pas couper de plants de cacao, ou dissémination d'arbres dans la plantation dans le cadre des plantations déjà en production.
- Association cacaoyers-bananiers-arbres dans le cadre de la régénération.

M. BROU a détaillé les caractéristiques des différents essences testées (akpi, petit cola, mangium, framiré, teck, ...) et leur perception par les petits planteurs. Il a enfin expliqué les modalités d'incitation à l'agroforesterie au travers des paiements pour services environnementaux testés dans le cadre du PPP entre Mondelèz et le MINEDD.

A la suite des deux présentations, un panel composé de représentants des chaînes de valeur liées à l'agroforesterie et des partenaires techniques ont échangé sur les exemples d'intégration de l'agroforesterie dans les modèles de production de cacao, sur les perspectives, opportunités et défis de valorisation des produits agroforestiers, ainsi que sur les implications économiques pour les acteurs de la chaîne de valeur cacao.

Le panel du matin, modéré par **Dr Christophe KOUAME**, Coordinateur régional Afrique pour ICRAF, réunissait :

- **Dr Marie-Thérèse NDRI** - Centre de Recherche en Écologie (CRE)
- **M. Michiel HENDRIKSZ**
- **M. Jean-Michel BROU**
- **M. Yanek DECLEIRE** - Conseiller principal à la GIZ (agence de coopération allemande pour le développement). La GIZ accompagne la Côte d'Ivoire depuis 1975 avec un bureau à Abidjan, un dans le sud-ouest et un dans le nord. Depuis 2016 la GIZ appuie soutient la stratégie

nationale ivoirienne zéro-déforestation avec le projet de chaîne d'approvisionnement zéro-déforestation (CAZ) dans la région de San-Pédro.

- **M. Songuilème SILUE** - Responsable de l'aménagement pour Tranchivoire. Tranchivoire est un exploitant du bois travaillant en Côte d'Ivoire depuis 1986. Il est engagé dans la gestion durable des forêts ivoiriennes grâce à son respect des normes forestières et son activité de reboisement. Son activité lui a valu un prix d'excellence décerné par la Présidence de la République de Côte d'Ivoire en 2018 pour le récompenser sur ses activités de reboisement.

Les panélistes ont d'abord échangé sur la mise en œuvre de modèles incluant l'agroforesterie. Il a été dit que bien que le recul ne soit pas suffisant sur quantifier l'influence de l'introduction d'arbres dans les cacaoyères, il faut aller de l'avant et expérimenter l'agroforesterie car ses effets sont supposés positifs. **M. DECLEIRE** a présenté les approches testées par le projet (CAZ) dans la région de San-Pédro au travers de 8 modèles de réintroduction d'arbres, dont 3 modèles en association avec le cacao.

M. SILUE, a expliqué le modèle de collaboration testé avec les industriels du chocolat (Barry-Callebaut et Cémoi) dans le cadre du reboisement compensatoire de Tranchivoire. Depuis 1994, Tranchivoire a effectué 4.000 hectares de reboisement (1,2 million d'arbres). L'industriel du bois fournit les plants en échange d'un droit de préemption à l'achat des grumes, pour un prix fixe de minimum 25.000 FCFA. **Dr NDRI** a décrit les opportunités de valorisation des produits forestiers non ligneux et le besoin en termes d'innovation pour développer l'exploitation commerciale de ces produits et leurs filières. **Dr NDRI, M. HENDRIKSZ** et **M. DECLEIRE** ont tous insisté sur la grande opportunité économique que représente le développement de pépinières par les planteurs. Tous les panélistes reconnaissent la nécessité de créer et d'organiser des débouchés pour valoriser les produits agroforestiers (vivrier, fruits et bois). Les planteurs souhaitent être guidés et avoir des contrats d'achat (engagement des off-takers) leur garantissant que leur production sera achetée.

Les facteurs de succès de ces approches pourraient être la formation des populations mais également le démarrage des pépinières en janvier et non en mai car la disponibilité des plants forestiers est trop tardive. S'il n'y a pas d'incitation pour démarrer avant la saison des pluies, les plants ne sont pas suffisamment développés pour que l'agroforesterie puisse se faire dans de bonnes conditions avec des plants vigoureux dès le mois de juin qui prospèrent avant la saison sèche. Pour Farmstrong, les facteurs de succès sont reliés à la sélection du groupe de démarrage et une bonne analyse de la situation. La GIZ a eu de bonnes expériences en organisant des échanges entre planteurs pour susciter l'adhésion à certaines techniques car le conseil des pairs est plus efficace. CRE et Impactum ont notamment insisté sur l'importance de ne pas imposer des essences aux producteurs mais de les impliquer dans le choix des itinéraires techniques, en privilégiant les espèces locales.

Pour l'adoption des pratiques de production intégrant l'agroforesterie, il reste à surmonter quelques obstacles. Certains des défis évoqués par les panelistes et les participants sont les suivants :

- Le manque de confiance des planteurs vis-à-vis de la propriété des arbres sur sa parcelle et du risque d'exploitation par un détenteur de périmètre d'exploitation forestière sans leur consentement.
- Les contraintes imposées par l'administration forestière pour les opérations d'entretien et de valorisation (éclaircies, ...) des arbres plantés restent trop contraignantes.
- La disponibilité des plants forestiers est trop tardive donc s'il n'y a pas d'incitation pour démarrer avant la saison des pluies, les plants ne sont pas suffisamment développés pour que l'agroforesterie puisse se faire dans de bonnes conditions avec des plants vigoureux dès le mois de juin qui prospèrent avant la saison sèche.
- Les pépiniéristes de taille intermédiaire n'arrivent pas à accéder aux financements pour développer leur activité.

- L'absence de visibilité sur les prix. Des mécanismes de révision des prix pour assurer un prix intéressant pour le producteur et l'acheteur.
- L'absence de données sur la rentabilité des systèmes de production. Il faut mettre en place des parcelles de démonstration et collecter des données claires.
- La définition claire de l'agroforesterie dans laquelle est spécifiée un nombre clair d'arbres associés.
- La durée des investissements au regard de l'âge moyen élevé des planteurs.
- Les problématiques liées à la propriété des plantations.
- Les débouchés selon le modèle retenu et leur durabilité (exemple de la crise qu'a connue la filière bois)
- Les formations des planteurs sur les bonnes pratiques agricoles tout comme sur l'entretien des arbres associés.

Session 2 : Opportunités et défis du financement de la cacaoculture durable

La seconde session de la journée du jeudi 18 octobre a porté sur les mécanismes de financement qui pourraient venir appuyer le développement de la production de cacao durable à l'échelle. La session a été introduite par deux présentations d'opérateurs techniques.

M. Pierre ROUSSEAU, Conseiller stratégique durabilité chez BNP Paribas, est venu partager son expérience de montage de facilités axées sur le financement de projets à impact environnemental et social. BNP Paribas s'est engagée à mobiliser 10 milliards de dollars de financement durables d'ici 2025.

L'approche collaborative des facilités de financement durable vise la mobilisation de financements de long terme, dont l'impact est mesurable et communiqué de manière transparente, et le modèle répliquable à l'échelle. Il a détaillé le fonctionnement du Tropical Landscape Finance Facility (TLFF) modèle de facilité piloté en Indonésie en partenariat avec l'UNEP, l'ICRAF, ADM Capital et le Gouvernement indonésien.

Le but du financement collaboratif est de financer les projets commerciaux avec des impacts sociétaux ou environnementaux pour permettre aux pays en voie de développement d'atteindre les ODD. Ces projets concernent principalement :

- l'accès à l'électricité propre et fiable
- l'amélioration de la productivité et des rendements des terres agricoles
- l'arrêt de la déforestation et la restauration des terres dégradées
- la réduction des gaz à effet de serre

Mme Lade ARABA, Représentante Afrique chez Convergence Finance, a rappelé les caractéristiques du financement mixte (blended finance), c'est-à-dire l'utilisation des capitaux publics ou philanthropiques pour atténuer les risques des projets et attirer les capitaux privés. Convergence Finance est une organisation à but non lucratif qui génère des données et des flux de transaction sur le financement mixte pour augmenter les investissements du secteur privé dans les pays en voie de développement. Elle a mis en place une plateforme de mise en relation pour le financement mixte.

Le marché des transactions en financement mixte est en pleine expansion et représente plus de 100 milliards de dollars depuis 2005, dont 42 % en Afrique sub-saharienne. La plupart des fonds sont mobilisés dans les secteurs de l'énergie et des services financiers, l'agriculture n'attirant que 10 % des investissements mixtes jusqu'à présent. Ces investissements sont nécessaires pour combler le manque de financement annuel de 2,5 trillions de dollars permettant d'atteindre les objectifs de développement durables (ODD). Il faut attirer ces investissements avec les financements mixtes.

Mme ARABA a souligné le rôle que peuvent jouer les institutions financières de développement pour fournir les capitaux exposés au risque, prêter à des taux concessionnels ou financer de l'assistance technique.

A la suite des présentations, un panel de représentants des institutions financières internationales et ivoiriennes et de partenaires techniques ont échangé sur les défis et opportunités du financement de l'agroforesterie en Côte d'Ivoire.

Le panel de l'après-midi, modéré par **M. Marc DAUBREY**, PDG de Green Invest Africa, réunissait :

- **Mme Élise PERRIN** - Chargée de mission chez Advans. Advans est un groupe leader international de microfinance établi depuis 2005. Sa mission est de répondre aux besoins de services financiers des petites entreprises et des autres agents économiques qui ont un accès inadapté, limité ou inexistant aux services financiers classiques, en leur offrant des services financiers adaptés de manière durable et responsable.
- **Mme Lade ARABA**
- **M. Pierre ROUSSEAU**
- **M. Eelko BRONKHORST** - Président chez Financial Access. Financial Access est une société de services financiers se concentrant exclusivement sur des marchés émergents et des économies en voie de développement. Elle fournit du conseil et des services de financement en mettant l'accent sur la conception, le développement de finance pour les microentreprises et les PME, l'agrifinance et les solutions de finance durables pour la chaîne d'approvisionnement.
- **M. Rodrigue KI** - Directeur pays chez PlaNet Guarantee. Depuis 2007, PlaNet Guarantee, filiale de PlaNet Finance, est un courtier et conseil spécialisé dans la micro-assurance et la protection sociale inclusive. Dans ce cadre, PlaNet Guarantee assure la continuité d'un développement *social business* en concevant des produits adaptés aux populations vulnérables. Par ailleurs, PlaNet Guarantee agit également en qualité de conseil des institutionnels dans le domaine de la protection sociale inclusive et d'établissement de référence dans le domaine de la micro-assurance. La valeur ajoutée de PlaNet Guarantee est son expérience sur le marché de l'Afrique francophone favorisant la création de solutions sur mesure.
- **Georges KAKOU** - APBEFCI. L'APBEFCI (27 banques et 3 établissements financiers) est un organe de représentation des banques et établissements financiers auprès des autorités politiques, monétaires et des organisations professionnelles. Son but est de créer et d'entretenir des rapports utiles et réguliers entre ses membres, notamment en définissant toutes les règles d'intérêt commun entre les membres de la profession et en faisant respecter ces règles par les membres. L'APBEFCI souhaite promouvoir le rôle de l'épargne et du crédit, comme l'un des moteurs de l'expansion économique du pays, et de présenter au Gouvernement et aux autorités monétaires toutes suggestions d'intérêt général en ces domaines.

L'agroforesterie est confrontée à des défis et barrières qui ralentissent son introduction. L'absence de définition claire de l'agroforesterie ne rend pas les choses plus faciles. Les principaux défis identifiés par les panélistes sont :

- L'accès au financement et en particulier au financement de long terme. Le champ d'intervention des banques est actuellement sur une durée courte. Cela n'est pas compatible avec les investissements agricoles. Les revenus décroissants associés à non bancarisation des planteurs n'incitent pas les banques à s'impliquer pour financer des montants qu'elles estimaient déjà trop faibles pour être rentables. Il faut donc trouver un lien entre montants de financements importants et petits planteurs.

- La disponibilité des informations sur le petit planteur. Les banques ne sont pas équipées pour identifier les risques dans les chaînes de valeur donc elles se concentrent davantage sur de grands comptes que sur les petits planteurs. Les banques ont jusqu'à présent considéré les petits planteurs comme une population à risque.
- La non disponibilité de plants.
- Les flux négatifs sur les premières années quand il y a régénération de parcelle.
- La durée longue du retour sur investissement au regard de l'âge élevé des planteurs.
- Les problématiques liées au foncier (quelle propriété de la terre ? de l'arbre ?).
- Les débouchés selon le modèle retenu et la durabilité des débouchés (exemple de la crise qu'a connu la filière bois).
- Le manque de formation des planteurs.

Pour trouver des solutions, les panélistes mettent en œuvre plusieurs approches. Ils travaillent à faire se rencontrer la demande et l'offre de crédit. Pour ce faire, ils combinent différentes évaluations et informations sur les petits planteurs pour déterminer leur solvabilité (scoring). Afin de surmonter les réticences des banques locales à s'engager sur du financement de long terme en cohérence avec les besoins de l'agroforesterie, il est possible de faire intervenir les financements mixtes dans lesquels des finances publiques et des financements philanthropiques sont utilisés pour débloquer des financements privés. Les risques sont pris par ces financements mixtes qui peuvent également apporter des garanties auprès des banques locales. L'assurance sur les arbres et l'assurance sur les stocks permettent également de sécuriser les investisseurs. Les processus de production du cacao changent et les panélistes se sont accordés à signaler l'effort de communication qui doit être fait auprès des partenaires extérieurs afin d'attirer les investisseurs. Il y a de plus en plus d'investisseurs avec de l'appétit pour l'agriculture durable mais il faut faire rencontrer l'offre et la demande.

L'inclusion financière des petits planteurs fait l'objet d'une attention toute particulière. Advans réalise aujourd'hui des sessions d'éducation financière auprès des planteurs principalement dans la filière cacao pour les sensibiliser à l'épargne et aux différents produits financiers qui sont adaptés à leurs besoins. Cette institution de microfinance travaille à l'amélioration du lissage de leurs revenus sur l'année pour pallier les problématiques saisonnières. Une fois l'épargne réalisée, Advans propose des produits financiers tels que le crédit scolaire digital ou la micro-assurance aux planteurs qui le souhaitent. PlaNet Guarantee travaille sur des solutions de micro-assurance qui permettent de sécuriser le revenu du producteur contre les chocs climatiques tout en confortant les institutions financières à investir davantage dans la production agricole. Par ailleurs, les dépenses de santé des producteurs en Côte d'Ivoire contribuent foncièrement à grever leurs revenus. La micro-assurance santé représente à cet effet une solution efficace pour permettre une prise en charge directe des frais de santé du producteur et de sa famille auprès d'un réseau de prestataires de proximité. De son côté, Convergence Finance propose plusieurs programmes appelés « accélérateurs » travaillant avec des petits producteurs et des PME pendant 18 mois pour les préparer à se présenter aux investisseurs.

Concernant le rôle du secteur public, les panélistes sont d'avis qu'il peut aider les petits planteurs en encourageant à la création d'organisations de producteurs ou coopératives, en incitant les planteurs à se former sur les techniques d'agroforesterie et la gestion durable des exploitations, en rendant disponibles les plants pour les petits planteurs à des prix abordables, en mettant en place des garanties ou équivalents pour faciliter le financement des petits planteurs, en proposant des exemptions de taxes aux entités finançant les petits planteurs, en développant le marché des assurances sur les récoltes, et en encourageant la certification. Les fournisseurs des capitaux publics peuvent augmenter leur utilisation de mécanismes de financement mixte afin d'attirer davantage de ressources privées vers les petits planteurs. La mise en place de services financiers innovants et inclusifs au profit des producteurs nécessite des coûts d'investissement importants qui ne garantissent pas une rentabilité des produits à court et moyen terme. L'État et les organisations internationales peuvent intervenir

pour accompagner financièrement le développement et la mise en marche de tels programmes. Le secteur public doit fournir un appui aux petits planteurs sur la phase d'investissement qui est délicate et permettre le renforcement des capacités de production allant jusqu'à la première transformation afin d'injecter de la valeur ajoutée dans l'écosystème.

Vendredi 19 octobre

L'enjeu de la mise à l'échelle de la cacaoculture durable repose sur la capacité à mettre en relation les acteurs ayant des besoins de financement, les producteurs, aux apporteurs de fonds et de capitaux, les financiers (appuyés par le secteur public). En Côte d'Ivoire, ces groupes ne se parlent que très peu et leurs relations contractuelles sont pratiquement inexistantes. Formulé autrement, il n'y a pas de chaîne de valeur reliant le début et la fin de la chaîne de financement.

En aval de la chaîne, les planteurs de cacao souffrent du manque d'inclusion financière, qui ne leur permet pas aujourd'hui d'avoir accès à des solutions d'épargne et de prêt, ni de construire un historique de crédit utile aux banques. Ils ne sont que très peu à avoir des actifs qu'ils puissent mettre en gage ou garantie, sont rarement les propriétaires des droits de la plantation qu'ils exploitent, et sont vulnérables aux aléas des marchés agricoles, aussi bien en termes de fluctuation du prix de vente que des variations du climat.

En amont de la chaîne, les acteurs financiers locaux, échaudés par des expériences malheureuses de financement dans le secteur agricole, en particulier avec les maillons les plus en aval de la chaîne, sont réticents à réinvestir le secteur. Leurs investissements se limitent souvent aux acteurs en amont, qu'il s'agisse des négociants, transformateurs ou acheteurs, qui peuvent leur donner les garanties financières nécessaires. Dans un modèle de cacaoculture durable qui implique de travailler plus directement avec les producteurs ou leurs coopératives, les banques domestiques craignent les coûts de transaction élevés, le manque d'informations tout comme le manque de garantie qui augmentent la perception des risques ainsi que l'absence de relation commerciale préalable. Pour les acteurs financiers internationaux, les défis sont liés à une présence limitée dans le pays, à une connaissance parfois incomplète des enjeux économiques, sociaux et politiques nationaux et à l'impossibilité de travailler avec chaque producteur. Les portefeuilles d'investissements sont souvent internationaux et complexes.

C'est fort de ce constat qu'il a été décidé de développer une réflexion sur les modalités de création d'une chaîne de valeur complète en deux temps. **Dans un premier temps, il s'agit de distinguer les solutions financières en aval, destinées à répondre aux besoins et problématiques des producteurs, des solutions financières en amont qui visent à accroître le montant de capitaux disponibles.** Les modèles en aval traitent de la demande de finance quand ceux en amont traitent l'offre de finance. Par la suite, une fois les solutions clarifiées aussi bien du côté de la demande que de celle de l'offre, une réflexion est menée pour connecter amont et aval et trouver les meilleures interfaces en mesure de répondre aux spécificités de chacun des deux ensembles.

A l'occasion de la seconde journée d'atelier, deux modèles 'amont' et deux modèles 'aval' ont été présentés :

- Le premier modèle 'aval' propose une solution de financement s'appuyant sur un contrat long-terme d'achat de cacao entre le producteur et un négociant/industriel. Le second modèle s'appuie sur les revenus additionnels de la partie forestière d'un modèle agroforestier diversifié pour supporter l'octroi d'un prêt bancaire.
- Le premier modèle 'amont' s'appuie sur les possibilités offertes par la finance structurée et la titrisation pour accéder à de nouveaux investisseurs particuliers et institutionnels. Le second

modèle s'intéresse au rôle des institutions de microfinance dans l'atténuation des risques, condition importante pour augmenter l'attrait financier de la cacaoculture durable.

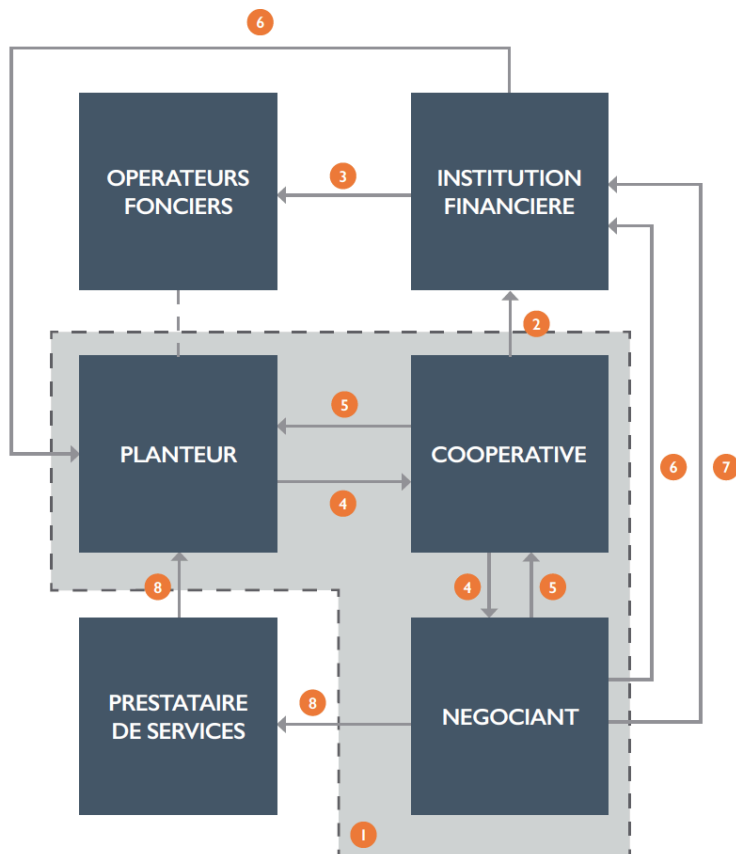
Les participants à la session du vendredi ont pu discuter avec leurs pairs des forces et faiblesses des différents modèles, proposer des améliorations et identifier les conditions nécessaires à leur mise en œuvre. Les parties prenantes ont également réfléchi sur le rôle que leur structure pourrait jouer dans le financement de l'agriculture durable et identifiés les opportunités de collaboration potentielles avec d'autres acteurs de la chaîne de valeur cacao

Les réflexions des groupes de travail sont résumées ci-dessous.

Modèle 1 : Contrat d'achat à long terme

Une problématique importante des planteurs ivoiriens est l'absence de titres fonciers. Cette situation conduit le planteur à avoir des comportements néfastes vis-à-vis de la forêt (empiètement des forêts classées, refus de planter des arbres forestiers, ...). Le but de ce modèle est de combiner une solution à cette problématique tout en renouvelant le matériel végétal de la plantation. Cette dernière opération va dans un premier temps faire baisser la production du planteur puis, une fois toute la plantation renouvelée avec de nouveaux cacaoyers et prête à produire, le planteur connaîtra une hausse significative de sa production. Cette future hausse de la production intéresse un négociant qui signe un partenariat de long terme avec le planteur pour lui procurer un revenu fixe. Le négociant compense durant les premières années la baisse de revenus du planteur due à sa baisse de production. Quand le planteur aura sa plantation renouvelée et donc une production supérieure, il aura le même revenu alors qu'il livrera plus de cacao au négociant. Le négociant investit donc sur du long terme sur le planteur en le protégeant lors de la transition.

Ce modèle est adapté à un pilote caractérisé par un nombre de cacaoyers équivalent aux recommandations du Centre National de Recherche Agronomique (1.320 pieds/hectare) auquel du bois énergie, des arbres fruitiers et du bois d'œuvre seront ajoutés. La présence d'un contrat entre le planteur, le négociant et la coopérative permet à cette dernière d'emprunter auprès d'une institution financière pour réaliser la certification foncière chez le planteur. Grâce à cette opération, le planteur régénèrera sa parcelle. Il bénéficiera d'un revenu augmenté et sécurisé et potentiellement d'un capital à terme pour recommencer une régénération au moment auquel les cacaoyers seront âgés coïncidant à la maturité de vente pour les bois d'œuvre.



1. Un contrat d'achat à long terme est établi entre le négociant, la coopérative et le planteur. Ce contrat tripartite vise à lisser les revenus du planteur sur le long terme durant la période de régénération. La régénération de la parcelle entraîne à terme une hausse du rendement. Cette hausse se matérialise par un volume de production additionnel. Au départ, la plantation est en régénération donc le volume de cacao produit est moindre mais le planteur reçoit un revenu qui ne baisse pas grâce au contrat. Plus tard, la plantation est régénérée et produit bien plus qu'avant mais le négociant verse toujours le même revenu. Le négociant bénéficie d'une garantie de contrepartie (le certificat foncier de la plantation) dans le cas où le planteur ne peut fournir la quantité convenue.
2. La coopérative emprunte pour ses planteurs auprès de l'institution financière pour payer la sécurisation foncière servant de garantie au négociant.
3. L'institution financière paie directement les opérateurs fonciers pour effectuer l'opération de sécurisation foncière sur les parcelles des membres de la coopérative.
4. Le planteur vend son cacao au négociant par l'intermédiaire de la coopérative.
5. Le négociant paie au planteur le montant physique livré par l'intermédiaire de la coopérative.
6. Le négociant verse une compensation monétaire au planteur quand le montant physique est inférieur au montant contracté. L'institution financière sert d'intermédiaire et dépose de l'argent sur un compte bancaire en ligne.
7. Le revenu additionnel issu de la hausse du volume de production sert à rembourser un prêt qui sera utilisé pour la certification foncière et la mise en œuvre de l'agroforesterie : quand le montant physique de cacao livré au négociant est supérieur au montant payé, le négociant utilise une partie de la différence entre la vente physique et celle contractée pour rembourser le prêt souscrit par la coopérative.
8. Le négociant utilise un prestataire pour apporter des compensations au planteur sous forme de services (formation, ...).

Le groupe de travail ayant réfléchi sur le modèle a fait les commentaires suivants :

- Les traders ne sont pas certains de la loyauté des planteurs sur la durée qui n'ont jusqu'à présent aucune obligation d'exclusivité, de qualité ni de quantité de production. Le problème est le même concernant les coopératives. Un pilote pourra être réalisé mais si aucune solution pour résoudre ce problème n'est trouvée, la mise à l'échelle par ce mécanisme ne pourra se faire.
- Les coopératives s'endettent pour le compte des planteurs mais sont-elles aptes à gérer de grosses sommes d'argent ? Quid de leur formation à la gestion ?
- Que se passe-t-il si un planteur veut changer de coopérative ?
- Que se passe-t-il si une coopérative ayant emprunté disparaît ?
- Un prêt peut-il être remboursé par quelqu'un d'autre que l'emprunteur ?
- Où intervient l'opérateur de bois d'œuvre pour implémenter l'agroforesterie ? Qui formera les planteurs à l'entretien des arbres ?
- Par qui l'opérateur de bois est-il payé pour la mise en place des arbres associés ?
- Ce dispositif nécessite que la loi forêt reconnaisse que les arbres plantés sur une parcelle appartiennent au propriétaire de la parcelle.
- Si le certificat sert de garantie au planteur, il ne peut pas être utilisé à la fois par la banque et le négociant. La banque se contentera-t-elle de la qualité de signature du trader sur le contrat ?
- Il y a nécessité d'encadrement des planteurs pour être certain qu'ils plantent ce qui peut se vendre et parallèlement. Les planteurs veulent être rassurés par contrat sur la chaîne de valeur (fruits, vivrier et bois).
- Les planteurs ont besoin de formation au sujet des arbres.

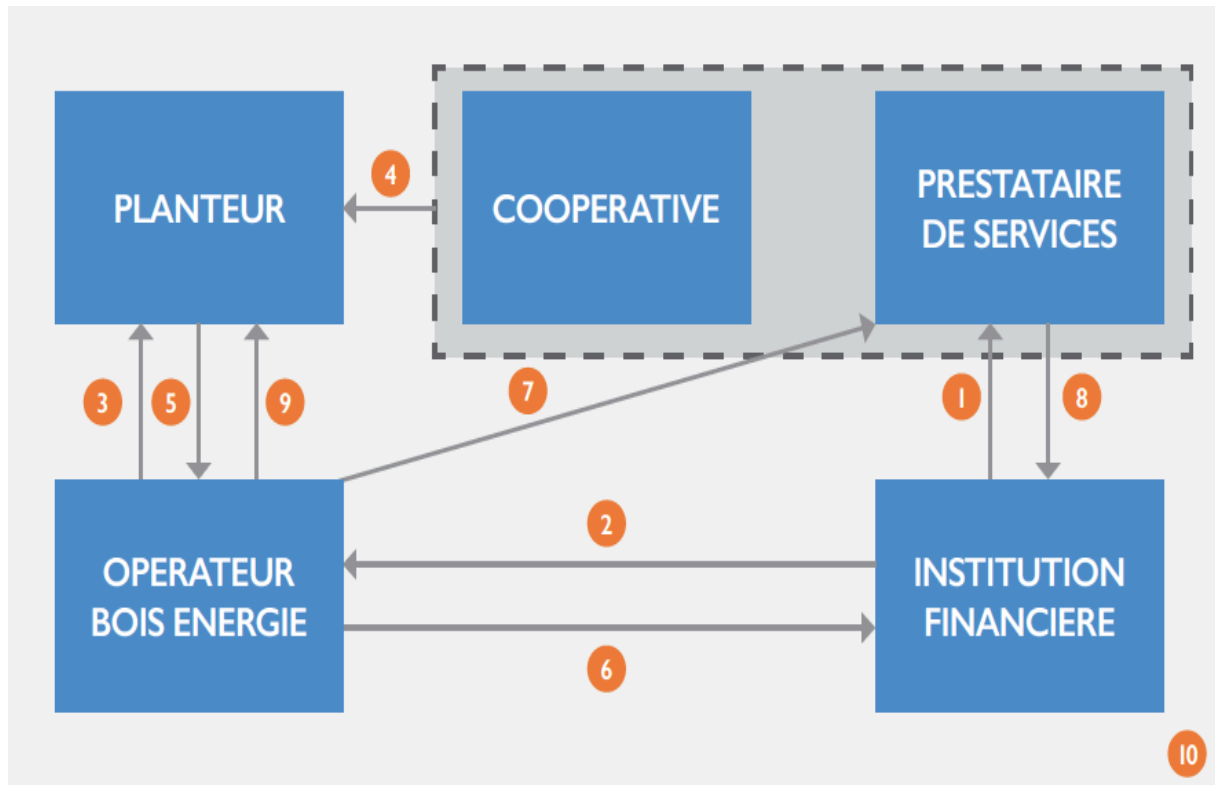
Modèle 2 : Prêt à court terme financé par l'agroforesterie

Un problème majeur de la mise à l'échelle de la cacaoculture durable est la capacité du producteur à absorber les investissements que cette transformation nécessite, incluant la perte ponctuelle de revenus du cacao pendant les années de replantation. Les revenus historiques liés au cacao sont souvent trop faibles pour permettre au planteur d'épargner et il n'a presque jamais de biens ou de titre foncier à mettre en garantie. Face à ces problèmes, un des avantages de l'agroforesterie est d'apporter des flux de revenus additionnels par la vente de différents types de ressources « forestières », ces flux pouvant servir soit de garantie implicite dans l'octroi d'un prêt, soit à rembourser le prêt directement.

Les pilotes d'agroforesterie dans les plantations de cacao sont une combinaison de bois énergie, d'arbres fruitiers et de bois d'œuvre. Le bois énergie est coupé à l'année 4, les arbres fruitiers entrent en production au plus tard à l'année 10 et le bois d'œuvre est coupé à l'année 25. Lors de l'atelier, un modèle combinant bois énergie - bois d'œuvre avec une forte prépondérance du bois énergie représentant 75 % des arbres associés (concentration) a été présenté. Le nombre de cacaoyers (833 arbres/hectare) y est inférieur de 37 % par rapport à la densité de plantation préconisée par le Centre National de Recherche Agronomique (1.320 pieds/hectare) et les participants ont souligné son caractère peu réaliste et éloigné de la culture du cacao traditionnelle.

Cependant, comme l'indique le schéma des flux de trésorerie ci-dessous, la surpondération des pieds de bois énergie amène des revenus potentiellement importants lors de leur vente à l'année 4, suffisamment pour couvrir tous les frais d'investissement liés à la phase de replantation. L'idée du modèle est de contracter un prêt *in fine* sur 4 ans, utilisé pour couvrir les frais initiaux et remboursé avec les gains de la vente du bois énergie. Rappelons que les banques locales rechignent à faire des

prêts sur le long terme. Le modèle implique de mettre en relation plusieurs partenaires qui jouent chacun un rôle dans la bonne marche du contrat, voir schéma ci-dessous.¹

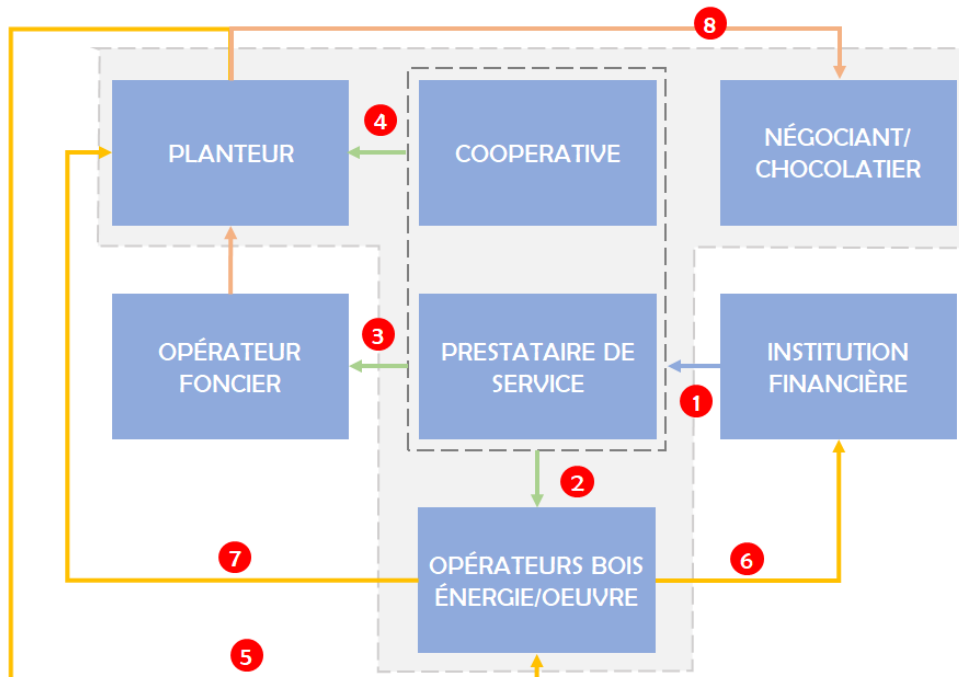


Un défi important soulevé par les participants est la personne physique ou morale responsable du prêt. Une intervenante a souligné l'importance de faire confiance au producteur tout en reconnaissant qu'il n'était peut-être pas souhaitable d'alourdir encore sa charge financière avec un prêt. Une solution alternative proposée serait de remplacer le prêt par des paiements carbone qui pourraient être distribués par le Gouvernement.

Plusieurs intervenants ont souligné qu'il fallait partager les risques, aussi bien pour le planteur que pour l'institution financière faisant le prêt. Les discussions ont alors porté sur les meilleurs moyens de réduire les risques en suggérant trois pistes de réflexion. La première souligne l'importance d'avoir une coopérative en intermédiation pour à la fois rassembler les producteurs et les aider dans la transition à l'agroforesterie, afin de limiter les erreurs de mise en œuvre. La coopérative est également plus en mesure d'avoir des actifs à mettre en garantie ou à solliciter les efforts de ses membres pour la constitution d'un fonds d'épargne collectif. La deuxième propose pour le partage des risques une caution solidaire entre le producteur, la coopérative (possible garant moral) et éventuellement les autres acteurs qui bénéficieraient du prêt, ce qui pourrait rassurer l'institution financière. La troisième piste porte sur l'importance des contrats d'achats pour les ressources agroforestières, en rappelant que le prêt étant remboursé *in fine* avec la vente du bois énergie, l'acheteur de bois jouerait un rôle majeur dans la réduction du risque de crédit.

¹ Se référer au sommaire exécutif de l'étude sur les *Enjeux Economique et Financiers de la Mise à l'Echelle de la Production Durable du Cacao en Côte d'Ivoire* pour le détail des interactions entre partenaires.

Les participants se sont ensuite mis d'accord sur un nouveau schéma, tenant compte des différents points discutés précédemment. La structure contractuelle recommandée est la suivante :



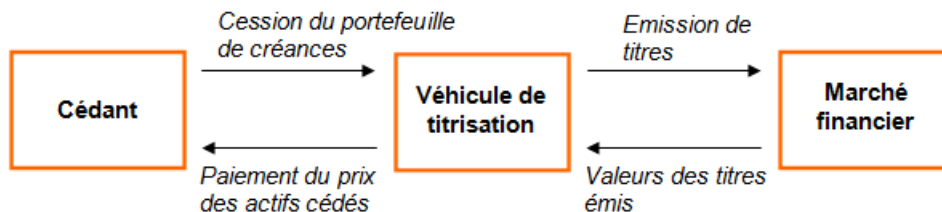
1. La banque commerciale locale offre un prêt d'une durée de 4 ans avec remboursement des intérêts et du principal *in fine*. Le contrat de prêt est établi avec le planteur, en co-signature avec soit la coopérative ou le prestataire de service, le négociant/chocolatier et l'opérateur de bois énergie/œuvre.
2. La coopérative ou le prestataire de service, ayant délégation du planteur, est alors responsable de contracter l'opérateur de bois énergie/œuvre pour la réhabilitation de la parcelle selon le schéma agronomique retenu.
3. La coopérative ou le prestataire de service fait de même avec l'opérateur foncier qui est contracté pour établir un certificat foncier pour le planteur. Pour réduire les coûts, la contractualisation s'effectue au niveau de la coopérative ou du village pour permettre des économies d'échelle.
4. La coopérative ou le prestataire de service ont également la responsabilité d'utiliser les montants du prêt non engagés pour verser un revenu compensatoire au planteur durant la période de soudure entre la replantation et l'entrée en production du système agroforestier.
5. En année 4, le planteur vend son bois énergie à l'opérateur du bois selon les modalités du contrat d'achat établies au moment de la contractualisation du prêt.
6. Une partie des revenus de la vente est utilisée pour rembourser le prêt *in fine* à la banque, le planteur et la coopérative déléguant le paiement à l'opérateur du bois.
7. Le reste des revenus est restitué au planteur.
8. A l'entrée en production des nouveaux cacaoyers, le planteur reprend la relation de vente commerciale de cacao avec le négociant/chocolatier.

Modèle 3 : Titrisation des prêts aux planteurs et financement par les marchés de capitaux

Le modèle de BNP Paribas est un modèle en amont de la chaîne de valeur du financement destiné à accroître l'attractivité des projets agroforestiers auprès d'un large spectre d'investisseurs. Il repose sur un schéma déjà expérimenté en Indonésie dans le secteur de l'hévéa qui a permis d'apporter 95 millions de dollars de financement pour la réhabilitation durable d'une large concession d'hévéa. Le

modèle repose sur la technique de la titrisation, qui consiste à transformer une ou plusieurs créances en titres financiers émis sur les marchés de capitaux, par le passage à travers une société *ad hoc*. Les avantages sont la possibilité d'accéder aux investisseurs particuliers et institutionnels qui peuvent avoir une appétence au risque plus forte que les banques commerciales, ce qui augmente potentiellement les montants d'investissement disponibles.

Schématiquement, le modèle fonctionne comme suit :



Dans le cadre du modèle de titrisation de BNP Paribas prôné par leur approche « Sustainable Finance Facility », plusieurs aspects sont mis en avant : (i) la collaboration étroite entre le secteur public et le secteur privé, (ii) l'utilisation d'approches de financement innovantes (blended finance), (iii) la nécessité pour les projets d'avoir des impacts environnementaux et sociaux positifs et significatifs en accord avec les objectifs de développement durable (ODD), (iv) le respect des conditions de marché en termes de rémunération du risque.

Les participants ont fait les commentaires suivants sur l'approche :

- Un de ces avantages est qu'il est suffisamment flexible pour s'adapter à différents modèles de financement sur la partie 'aval' en relation avec les producteurs. Il pourrait fonctionner avec une ou plusieurs banques commerciales, des institutions de microfinance ou des opérateurs de la chaîne de valeur (négociant/chocolatier).
- Cette diversification nécessite un alignement et une coordination accrue entre tous les acteurs. Il nécessite donc une répartition claire des rôles et des responsabilités, ainsi que le besoin d'identifier un acteur capable de superviser la gouvernance globale du projet.
- Le rôle du gouvernement, que ce soit sur les problématiques de gouvernance ou de financement du projet, est essentiel et s'applique aussi bien aux échelons locaux, régionaux que nationaux.

Modèle 4 : Modèle de partage des risques

Le modèle, proposé par Financial Access, est basé sur un pilote de financement de l'huile de palme durable en Indonésie, et va être utilisé au Ghana dans la filière cacao. L'approche consiste en l'utilisation de différents types de capitaux pour différents profils de risques. L'appétit pour le risque diffère d'une banque à l'autre. De même, les petits producteurs ont des profils de risque très différents. Ceux-ci peuvent être précisés au travers de la constitution d'un profil précis pour chaque planteur sur la base des collatéraux à disposition, des caractéristiques du planteur, de ses pratiques agronomiques, de ses revenus et de sa performance environnementale. Sur cette base, un crédit peut être structuré par tranches permettant d'allouer les capitaux des investisseurs aux profils de risques des planteurs qui leurs correspond. Les investisseurs d'impact sont par exemple susceptibles de couvrir les premières années du crédit, les plus risquées, puis de transférer le crédit à une banque locale.

Les participants ont discuté des défis liés à cette approche. Le premier défi soulevé est lié à la collecte d'information sur les profils de planteurs et la nécessité de pouvoir accéder à des données agrégées afin d'atteindre une certaine échelle. La concentration du modèle sur l'appui aux planteurs disposant

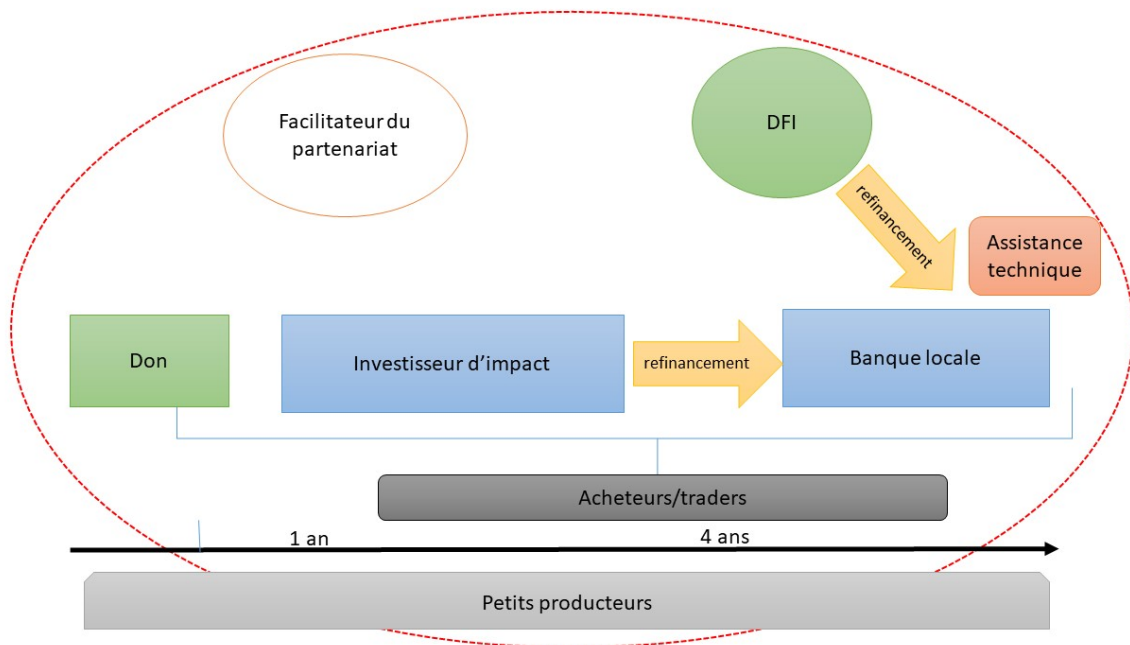
des meilleurs profils de risque soulève également la question de l'inclusion. La fragmentation des planteurs éligibles risque également de limiter l'impact de l'approche au niveau social et communautaire. Pour cette raison, les participants ont proposé de chercher à associer les bailleurs de fonds publics au projet, afin de pouvoir utiliser les dons pour couvrir le financement des planteurs aux profils plus risqués et ainsi élargir la communauté de bénéficiaires.

Les risques techniques liés à la fertilité des sols et la qualité des semences ont également été soulevés. Un rôle potentiel pour la micro-assurance pourrait être envisagé.

L'implication des banques locales ivoiriennes a donc été considérée comme le principal défi de montage de ce type de modèle financier. Les banques locales ivoiriennes devraient être formées à la gestion des risques spécifiques à l'agroforesterie et à la production durable de cacao afin qu'elles puissent effectuer les contrôles requis. Les institutions financières de développement peuvent jouer un rôle important d'appui au développement des portefeuilles et capacités des banques locales. D'une part elles peuvent fournir des capitaux concessionnels aux banques afin de diminuer les risques. D'autre part elles peuvent appuyer techniquement les banques locales pour le développement de leurs capacités internes.

Enfin, la mise en relation des différents acteurs, y compris avec les acheteurs et traders, requiert une facilitation et coordination à l'échelle du partenariat, rôle que peut jouer par exemple UNEP-FI.

Le schéma ci-dessous reprend les principaux éléments de montage institutionnel proposés par les participants :



Consolidation des idées et recommandations

Les participants ont également interpellé l'État ivoirien pour rappeler le rôle crucial qu'il peut jouer dans la facilitation du financement de la cacao culture durable notamment :

- Au travers d'une implication forte du Conseil du Café-Cacao, du MINEF et du MINEDD dans la concertation avec les partenaires du cadre de dialogue.
- La coordination des acteurs et l'élaboration d'un narratif solide, en partenariat avec les parties prenantes, notamment la société civile, pour attirer les investisseurs.
- En assurant que la nouvelle politique forestière incite des investissements durables.
- En faisant baisser le coût de la certification foncière.
- En régulant les filières agroforestières, en particulier en apportant des garanties, notamment sur le prix du bois.
- En apportant des garanties financières au travers d'instruments financiers publics.

M. ROUSSEAU de BNP a résumé les aspects clés du financement durable :

- La collaboration en interne et en externe
- L'innovation car il est très difficile pour un banquier d'inventer.
- La prévision des événements car le banquier est très conservateur et base ses décisions sur le passé (historique). C'est donc contre-nature pour le banquier de concevoir des scénarii futurs.
- Les données car la mesure de l'impact social et environnemental est très importante pour proposer une histoire aux investisseurs.
- La réplicabilité du modèle dans différents écosystèmes.
- La confiance doit être apportée par la transparence du modèle.

Il a conclu en rappelant les éléments qui rendent les plateformes de financement durables uniques sont :

- La collaboration entre le secteur public et le secteur privé.
- La rémunération des investisseurs à des taux égaux ou supérieurs au marché par des obligations bien notées.
- Les projets doivent concerner des entreprises.
- Les institutions de développement et les garanties doivent être sollicitées.
- Les ODD doivent être intégrés
- Les intérêts de toutes les parties doivent être respectés

4. PROCHAINES ETAPES

A la suite de ce premier événement de partage et de dialogue sur les aspects économiques et financiers du développement à l'échelle de la production cacao durable, en association avec l'agroforesterie, les parties prenantes ont pu :

- Obtenir une mise à jour des initiatives en cours d'appui à l'agroforesterie et à la valorisation des produits agroforestiers, ainsi que des défis qui y sont liés.
- Échanger sur les approches d'inclusion financière et les modèles innovants proposés au niveau international.

- Identifier et valoriser les forces et faiblesses de différentes propositions innovantes de financement de l'agroforesterie en Côte d'Ivoire et auront identifiés les conditions nécessaires à leur mise en œuvre.
- Réfléchir sur le rôle que leur structure pourrait jouer dans le financement de l'agriculture durable et identifiés les opportunités de collaboration potentielles avec d'autres acteurs de la chaîne de valeur cacao.

Cet événement a constitué la première étape d'une démarche de plus long terme visant à favoriser les échanges de connaissances sur les pratiques innovantes d'appui à la production durable de cacao et la mise en relation des partenaires dans une optique de mise à l'échelle des financements disponibles pour la cacaoculture durable.

Ce cadre de collaboration va être formalisé au travers d'une **Partenariat pour le Financement des Commodités Durables (PFCD)**, animée par l'UNEP-FI et EFI, en collaboration avec le gouvernement ivoirien. L'objectif de cette plateforme sera de faciliter la mise en relation et le partage d'expériences des acteurs des chaînes d'approvisionnement durables, dans le but d'appuyer la mobilisation des ressources nécessaires à la transition vers l'agriculture zéro-déforestation. Davantage d'information seront communiquées au début 2019. Les parties prenantes intéressées à jouer un rôle actif au sein de cette plateforme sont invités à se faire connaître.

5. AGENDA

Jour 1

MC : Jean-Paul AKA

Jeudi 18 octobre	
08h30 - 09h00	Arrivée des participants et enregistrement
09h00 - 09h40	Discours d'ouverture de l'événement par les parties prenantes organisatrices : <ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Environnement et du Développement Durable • APBEFCI • UNEP-EFI • SEP-REDD
09h40 - 09h50	Intervention des partenaires techniques puis présentation des objectifs et de l'organisation de la journée
Introduction aux solutions de financement pour une filière cacao durable	
09h50 - 10h05	Le contexte ivoirien : enjeux pour une production cacaoyère durable (SEP-REDD)
10h05 - 10h20	La production durable de cacao en Côte d'Ivoire : les besoins de financement et les solutions pour les petits planteurs (UNEP et EFI)
10h20 - 10h40	Pause
A la recherche des solutions appropriées au contexte ivoirien :	
Perspectives pour le développement des mécanismes de blended finance	
10h40 - 11h00	Leçons apprises de l'introduction de l'agroforesterie (FarmStrong)

11h00 - 11h20	Défis de mise à l'échelle d'un pilote de durabilité (Impactum)
11h20 - 12h50	<p>Panel 1 – Vers des modèles de production durables, innovants et diversifiés pour la filière cacao</p> <p>Échanges entre représentants de la filière cacao, bois, bois-énergie et de la recherche</p> <p>Modération : Dr Christophe KOUAME</p> <ul style="list-style-type: none"> • secteur bois d'œuvre (Tranchivoire) • secteur agence de développement (GIZ) • secteur fondation (FarmStrong) • secteur valorisation du bois (Centre de Recherche en Écologie) • secteur paiements pour services environnementaux (Impactum)
12h50 - 14h00	Déjeuner
14h00 - 14h20	Fonds pour l'agriculture durable (BNP Paribas)
14h20 - 14h40	Les solutions de blended finance : expérience mondiale et enjeux (Convergence Finance)
14h45 - 16h15	<p>Panel 2 – Opportunités et challenges du financement de la cacaoculture durable</p> <p>Échanges entre représentants d'institutions financières nationales et internationales</p> <p>Modération : Marc DAUBREY</p> <ul style="list-style-type: none"> • secteur microfinance (Advans) • secteur intermédiaires financiers (Financial Access et Convergence Finance) • secteur bancaire international (BNP Paribas) • secteur bancaire domestique (APBEFCI) • secteur micro-assurance (PlaNNet Guarantee)
16h15 - 16h30	Objectifs du cadre de dialogue et prochaines étapes (SEP-REDD et UNEP)
16h30 - 16h45	Discours de conclusion de la journée (CCC et/ou MINEF)
16h45 - 17h45	Cocktail de clôture et réseautage

Jour 2

Vendredi 19 octobre	
08h30 - 08h45	Arrivé des participants et enregistrement
08h45 - 09h00	Introduction
09h00 - 09h45	Présentation des différents modèles types de solutions financières
09h45 - 10h30	Phase 1 - Génération d'idées en groupes de travail
10h30 - 10h45	Pause
10h45 - 11h25	Phase 2 - Restitution des idées

11h25 - 12h05	Phase 3 - Consolidation des idées pilotes
12h05 - 12h20	Conclusion de la demi-journée
12h20 - 13h30	Déjeuner de réseautage (facultatif)

6. LISTE DES PARTICIPANTS

- AGAI Grégoire (IDH)
- AGUERO Stéphane (Green Invest)
- AGUILAR Edgar (ILO)
- AHEKPA Carine (Cocoanect)
- AKA Krougho (Yveo)
- AKEKE Richard (Business 24)
- ALLEGBE Patrice (APA News)
- AMKON AHO Liliane (SEP-REDD)
- AMOAKON Mian (Geotraceability)
- ANOH Denise
- APETHEY Augustin (Olam)
- ARABA Lade (Convergence Finance)
- ATIGAN Marc (Abidjan.net)
- AYERI Elie (AFP)
- BARRY Boubacar (Fidelis Finance)
- BASSOLI Benjamin (AIP)
- BATH Irène
- BIRAGHI Emanuele (UNICEF Côte d'Ivoire)
- BOUHARI Adamou (UNEP)
- BRONKHORST Eelko (Financial Access)
- BROU Jean-Michel (Impactum)
- BROU Bernard (PNUD)
- CISSE Ahmadou (Solidaridad)
- COMOUE Fatim (Green Invest)
- CONE Gaoussou (APFNP)
- COULIBALY Brahim (CNRA)
- COULIBALY Daouda (APBEFCI)
- DAUBREY Marc (Green invest)
- DECLEIRE Yanek (GIZ)
- DEKOUASSI Mathias (COPADEN)
- DIOMANDE Stéphane (IDH)
- DION Frédéric (Blommer)
- DOUE Eva
- EHOUMAN Faustin (Fraternité matin)
- FANNY Ismaël (APBEFCI)
- FANNY N'golo (FPRCI)
- FOFANA Mireille (ASFA)
- GARNIER Benjamin (Nitidae)
- GUEI Siméon (Cabinet kora conseil et services)
- HENDRIKSZ Michiel (FarmStrong)
- KACOU Georges (APBEFCI)
- KAMARA Malika (SEP-REDD)
- KI Rodrigue (PlaNet Guarantee)

- KOBRI Sylviane (BICICI)
- KOCH Jürgen (GIZ)
- KOFFI Gilberte (ICRAF)
- KOFFI KOUAKOU Valentin (MINEDD)
- KOFFI KOUAME Emmanuel (SOCODA COOPCA)
- KOFFY Laurence (BICICI)
- KOMOE YAO Christine (MINEDD)
- KONAN François (Le nouveau réveil)
- KONAN EKOUN Michaël (GNTCI)
- KONATE Abdoul-Racir (IDEF)
- KONE Rozen (BNI)
- KOUADIO Alain (MINEDD)
- KOUAKOU Thomas (ICRAF)
- KOUAKOU Gérald (MINEDD)
- KOUAME Christophe (ICRAF)
- KOUAME Désiré (Diamond bank)
- KOUAME N'DRI Marie-Thérèse (CRE)
- KOUASSI Yao (Citrat)
- KOUE BI Mathieu (SCNCI)
- KOUEMY Danielle (ROCIDET)
- KOUMAN Etienne (Citrat)
- KOYA Jean-Claude (Ministère du Plan)
- LANDRY N'guessan (Tranchivoire)
- LAWANI Babatunde (Business 24)
- LOKO Marie-Laure (Yveo)
- MUILERMAN Sander (WCF)
- N'DIADE Amy (Business 24)
- N'GUESSAN KOUADIO Stéphane (Green Invest)
- NGONO Jean-Jacques (Finergreen)
- OUATTARA Zana (SEP-REDD)
- PERRIN Elise (Advans)
- PIQUET Caroline (AFD)
- POSTE François-Xavier (Baobab)
- ROUSSEAU Pierre (BNP Paribas)
- SALAH Boubacar (SPIB)
- SANOU Alassane
- SEKA Joseph (MINEDD)
- SIBAILLY Raymond (Yveo)
- SILUE Songuilème (Tranchivoire)
- SYLLA Abousila (Radio Côte d'Ivoire)
- SYLLA Daouda (Solidaridad)
- THONON Zacharie (Solidaridad)
- TOURE Baba (Barry-Callebaut)
- TRAORE Mamadou (CARE)
- VAN DER VEEN Anne (Cocoanet)
- VAUDRY Romuald (Nitidae)
- YALLEY Bernice (ECOM)
- YAO Marcel (BAD)
- YAPI Ogou (SODEN)

- YAPO Assamoi (MINEF)
- YAPO Claude (SCOOPAGEA)
- ZABI Guillaume (MINEDD)
- ZAHBI Alain (Locagri)
- ZOUE Désirée (Green Invest)